

5. Quittance donnée par Dubois à Jean Prat et Charlotte Dubois (1667)

1. Je soubzsigné recognois avoir esté payé et entierement satisfaict
2. par les mains de Jean Prat Dandron¹ et de Charlotte
3. Dubois veusve de feu Anthoine B...d de tout ce a quoi
4. ledit Prat ou² ledit feu B...d me pourroient estre
5. tenus et obligés et leur avoir randu l'obligation que
6. j'avois d'eux ou de l'un d'iceux, laquelle obligation lesdits
7. Prat et Dubois m'ont cy devant dict avoir perdue
8. et adirée³. Dont de tout le contenu en icelle je les
9. quilte et promectz les fere tenir quilte, et ay signé
10. le penultiesme jour de may mil six cent soixante
11. sept.

[Signé :] Dubois

¹ On peut aussi lire : Daudrou, Dandrou ou d'Androu ?

² Un « F » est barré.

³ Egarée.